

# SPELC

Centre Poitou-Charentes

## Grève du 5 décembre 2019

Au-delà de la réforme des retraites, c'est le métier des enseignants et des salariés des établissements qui est en cause. Nous devons nous mobiliser pour l'amélioration des conditions de travail de chacun.

[spelc-centre-poitou-charentes.fr](http://spelc-centre-poitou-charentes.fr)

Décembre 2019

Janvier 2020

Orléans-Tours

Premier degré



## Mouvement de l'emploi 2020

Echec de la négociation sur la révision des accords sur l'emploi du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré, les mêmes règles continueront à s'appliquer.

## Obligations réglementaires de service

Les obligations de service des enseignants sous contrat d'association sont définies par le décret du 29/03/2017 :

- le service d'enseignement de 24 heures hebdomadaires
- les 108 heures annuelles

Les heures de surveillance (garderie, cantine, étude) ne sont pas obligatoires et doivent être rémunérées par l'Ogec.

## Service retraite du Spelc Centre Poitou-Charentes

Le service retraite du Spelc CPC assure une veille sur la réforme des retraites. Deux réunions ont eu lieu en novembre à Orléans et Angoulême, d'autres sont en prévision.

**Le Spelc Centre Poitou-Charentes : premier syndicat pour l'enseignement privé en Centre-Val de Loire, en premier comme en second degré.**

SPELC Centre Poitou-Charentes - Siège social : 6 rue de Tolbiac - 37100 TOURS

Secrétariat : ☎ BP 14 - 79800 La Mothe Saint Héray ☎ 05 49 04 91 45 / 06 14 12 56 26 ✉ [secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr](mailto:secretariat@spelc-centre-poitou-charentes.fr)